



## DOSSIER DE PRESSE

« Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel »

25 février 2009

### Intervenants :

Monsieur Roger RAMCHETTY, Président du CCEE

Les membres de la Commission 3 :

- Philippe FONTAINE (Président de Commission)
- Sébastien PAYET,
- Françoise DAREL-SORG,
- Jean-Yves LANGLOIS,
- Jean-Marc MAILLOT,
- Christelle PARMENTIER,
- Darmapalah SEETHANEN,
- Gisèle TARNUS.

---

Le CCEE, conseil consultatif auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, créé depuis 1984, s'inscrit dans le cadre de politiques partenariales. La promotion de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement est l'une de ses priorités. Il entend jouer pleinement son rôle d'aiguillon en mettant au jour des problématiques souvent ignorées du grand public, en suscitant le débat et en favorisant le partage de pratiques adaptées au développement durable de La Réunion. C'est dans ce cadre qu'il aborde la question de l'utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel.

Le brouillard lumineux dont s'entoure de plus en plus la Terre rouge peu à peu le noir de la nuit. Le ciel nocturne est-il en voie de disparition ?

La lumière produite par les éclairages artificiels urbains se retrouve en grande quantité dans le milieu naturel nocturne. En s'y dispersant hors des zones d'utilisation fonctionnelle, elle provoque des nuisances.

On peut donc, à juste titre, parler de « **pollution lumineuse** », puisque toute pollution se définit par « l'introduction directe ou indirecte d'un altéragène physique, chimique ou biologique provoquant une gêne ou une nuisance dans un milieu déterminé ».

La Réunion, très nettement visible de nuit, est également concernée par ce phénomène de pollution.

[www.ccee.re](http://www.ccee.re)

tel : 02 62 41 44 12

**Il ne s'agit pas d'empêcher tout éclairage artificiel, lequel constitue un progrès pour nos sociétés, mais bien de mettre en garde contre les nuisances occasionnées par le sur-éclairage ou le mauvais éclairage.**

### **Les nuisances de cet excès d'éclairage artificiel sont multiples :**

- la menace sur la biodiversité, à l'encontre de la faune, de la flore et des écosystèmes (C'est d'ailleurs précisément la problématique des oiseaux qui a incité le CCEE à s'engager pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel) ;
- l'atteinte à la santé humaine ;
- l'observation restreinte des astres ;
- le gonflement de la facture énergétique.

Les enjeux en terme de développement durable sont donc majeurs.

### **La menace sur la biodiversité**

Plusieurs espèces appartenant à la faune nocturne sont directement menacées :

- les insectes (2<sup>ème</sup> cause de disparition après les pesticides, rhinocéros de Bourbon, papillons de nuit...)
- les batraciens (2<sup>ème</sup> cause de disparition après l'assèchement des gîtes)
- les mammifères
- les batraciens
- les rapaces nocturnes
- les oiseaux migrateurs...

Les nuisances occasionnées sont les suivantes : éblouissement, désorientation, fragmentation de l'habitat, bouleversement des rythmes et repères quant à la reproduction, l'alimentation et la chasse.

Le CCEE attire l'attention sur les nuisances à l'encontre de la faune endémique, dont le pétrel (2<sup>ème</sup> cause de disparition). Le plus souvent, les pétrels, déroutés, sont sujets à épuisement, et meurent. S'agissant des jeunes pétrels, leur premier envol est fortement compromis par toute perturbation lumineuse, laquelle les fait s'échouer. Chaque année, près de 1500 pétrels sont ainsi récupérés aux pieds des lampadaires.

La flore se retrouve également perturbée par la pollution lumineuse, cette dernière perturbant les cycles biologiques. De la même manière, la chaîne alimentaire est modifiée.

Sans compter la chaleur conséquente produite par les éclairages artificiels, qui contribue au réchauffement climatique de notre planète.

### **L'atteinte à la santé humaine**

Plus de 80 perturbations sont recensées, dont : l'éblouissement, les troubles du sommeil, l'agressivité, le développement de la myopie chez les enfants... et même un facteur possible d'augmentation de l'incidence des cancers.

### **L'observation restreinte des astres**

Les astronomes, de par leur observations quotidiennes du ciel, ont été les premiers, dès les années 80, à alerter l'opinion. Ce constat inquiétant a depuis été confirmé par de nombreuses études. Ainsi, il existe un *Atlas Mondial de la clarté artificielle du ciel nocturne*, qui établit que les halos lumineux empêchent de voir 90 % des étoiles dans les villes trop éclairées.

Par ailleurs, près de 20% de la surface du globe est concernée par la pollution lumineuse, donc 70% de la surface terrestre.

La progression de cette pollution est en perpétuelle augmentation chaque année (près de 5% par an).

Pourtant, dans l'histoire humaine, l'astronomie représente à la fois une source de d'orientation, de découvertes, de progrès scientifique, d'inspiration...

### **Le gonflement de la facture énergétique**

Il est parfaitement établi que l'éclairage public représente 4% des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, il est la source de 48% de la facture énergétique des communes.

Notons également que certains luminaires renvoient plus de 50% de leur lumière vers le ciel.

Ainsi, non seulement y a-t-il matière à réduire la dépense publique, mais surtout, l'enjeu est crucial en vue de réaliser des économies d'énergie, et par là même, préserver l'environnement.

Selon l'ADEME, un éclairage artificiel raisonné représente un potentiel de près de 185 000 tonnes de rejets de CO2 en moins.

Par ailleurs, l'économie d'énergie réduit notre dépendance aux combustibles fossiles, et contribue donc à la sécurisation de notre approvisionnement en énergie.

### **Tendances à intégrer**

Il est d'autant plus urgent de se préoccuper de la pollution lumineuse, que le poids de l'urbain est croissant de par le monde.

De plus, l'utilisation de la lumière visant à valoriser les monuments historiques ou à dynamiser les quartiers étant plus fréquente, il convient d'éviter le plus possible les nuisances décrites précédemment.

### **Un contexte favorable**

De nombreux pays ou Etats ont d'ores et déjà réglementé la pollution lumineuse : le Chili, la République Tchèque, la Grande-Bretagne, la Belgique...

La France est en retard !

Pourtant, notons une grande avancée, puisque la pollution lumineuse figure désormais dans le projet de loi relatif au Grenelle de l'Environnement, qui a été voté par le Parlement fin octobre 2008. Ainsi, l'article 36 stipule que les émissions de lumière artificielle « de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne » feront l'objet de « mesure de prévention, de suppression, ou de limitation ».

Cette reconnaissance législative permettra au code de l'environnement de réglementer le sur-éclairage.

La Réunion a d'autant plus à y gagner qu'elle est concernée par toutes sortes d'objectifs ambitieux afin d'assurer son autonomie énergétique dans les années à venir (PRERURE, GERRI, Réunion Île verte...).

### **Solutions et perspectives**

Des actions volontaristes concernant les champs suivants :

- sur l'orientation de l'éclairage :  
éviter une trop forte dispersion de lumière)
- sur l'intensité de l'éclairage :  
utiliser un matériel moins énergivore de type lampe éco, LED...  
disposer les lampadaires ni trop hauts, ni trop rapprochés
- sur la durée de l'éclairage :  
utiliser un détecteur de mouvements  
déterminer des plages horaires réellement adaptées aux besoins  
restreindre l'éclairage public (extinction d'un point lumineux sur deux en fin de soirée...)  
restreindre le fonctionnement des enseignes publicitaires (extinction après 23h...)

**En résumé : Trop d'éclairage nuit !**

Il s'agit d'éclairer mieux, à confort égal et à moindre coût !

Le CCEE s'engage ainsi de manière à :

- protéger l'habitat des espèces nocturnes ;
- préserver la santé humaine ;
- préserver aux hommes et aux générations futures la vision du ciel étoilé ;
- limiter la facture énergétique.

Il en va d'un développement durable !

**Une action à la fois publique et citoyenne**

Pour agir efficacement, la pollution lumineuse est l'affaire de tous !

Il est nécessaire de sensibiliser et mobiliser les communes, les entreprises et les citoyens.

De même que le CCEE souhaite travailler de concert avec l'ARER, EDF ou encore l'ADEME.

Par ailleurs, le CCEE propose la signature d'une « Charte pour une utilisation rationnelle de l'énergie », laquelle permettrait aux différents acteurs publics rencontrés de formaliser leur engagement.